

Collège électoral français.  
Circonscription électorale : .....  
Canton électoral : .....  
Bureau principal de canton A

---

**ÉLECTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN  
ET DU PARLEMENT WALLON  
DU 7 JUIN 2009**

**Désignation des Présidents des  
bureaux de dépouillement A et B**

---

....., le ..... 2009

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que vous êtes désigné(e) pour remplir les fonctions de Président du bureau de dépouillement .... (1) n° ....., pour l'élection du Parlement européen ou du Parlement wallon. (2)

Le bureau de dépouillement dont la présidence vous est confiée siégera à l'adresse suivante :

.....

Le bureau de dépouillement comprend, outre le Président, quatre assesseurs désignés par moi et un secrétaire nommé par vous parmi les électeurs (belges) du canton susmentionné. Le secrétaire n'a pas voix délibérative au sein du bureau.

Les noms des assesseurs qui font partie du bureau présidé par vous, vous seront communiqués en même temps que les bureaux de vote qui vous sont affectés par le résultat du tirage au sort prévu par l'article 150 du Code électoral.

Le bureau de dépouillement doit être constitué au plus tard à l'heure qui sera fixée par une loi ou un arrêté royal (3). En cas d'empêchement ou d'absence d'un de ses membres au moment des opérations, le bureau se complète lui-même.

**Le bureau est constitué à ..... heures le dimanche 7 juin 2009.**

Si vous avez une cause légitime d'empêchement, je vous prie de me la faire connaître dans les quarante-huit heures.

Les membres des bureaux électoraux ont droit à un jeton de présence et éventuellement à une indemnité de déplacement. Le montant des deux a été fixé par arrêté royal.

- 
- (1) Préciser s'il s'agit d'un bureau de dépouillement A (Parlement européen) ou B (Parlement wallon).  
(2) Biffer la mention inutile.  
(3) Les bureaux de dépouillement A (Parlement européen) débutent leurs activités à l'heure fixée par arrêté royal.  
Les bureaux de dépouillement B (Parlement wallon) débutent leurs activités à 14 heures, conformément à l'article 152 du Code électoral.

L'État paie les primes d'assurance destinées à couvrir les dommages corporels résultant d'accidents survenus aux membres des bureaux électoraux dans l'exercice de leurs fonctions.

Toute personne qui se sera soustraite à sa désignation sans motif valable ou qui aura par sa faute, son imprudence ou sa négligence compromis de quelque manière que ce soit, la mission qui lui a été confiée, sera punie d'une amende de cinquante à deux cents euros (à majorer des décimes additionnels actuels).

De plus, conformément aux nouvelles dispositions légales, une formation nécessaire à l'accomplissement de votre tâche sera dispensée à l'attention des présidents de bureaux de vote et de dépouillement le ..... à l'adresse suivante:  
.....  
.....

Veillez m'accuser réception de la présente lettre au moyen du récépissé ci-joint.

**Le Président.**

A Madame, Monsieur, .....  
à .....

—

---

## RÉCÉPISSÉ

A détacher et à renvoyer à Madame, Monsieur, .....  
Président du bureau principal A du canton électoral de .....  
rue ....., n° .....

Collège électoral français

Canton électoral : .....

## ÉLECTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU PARLEMENT WALLON DU 7 JUIN 2009

Le (la) soussigné(e), (nom) .....  
(adresse).....  
désigné(e) pour remplir les fonctions de Président du bureau de dépouillement ... (1) n° ..., déclare avoir  
reçu la lettre du Président du bureau principal A du canton électoral de .....,  
datée du ....., l'informant de sa désignation.

....., le .....2009

Signature

---

**N.B.** - La correspondance échangée, soit entre les présidents, soit avec le juge de paix ou avec les assesseurs titulaires, les assesseurs suppléants et les secrétaires des bureaux de vote, est admise en franchise de port. La mention « Loi électorale » doit être inscrite en tête de l'adresse. Cette correspondance doit en outre porter l'indication de la qualité du destinataire et de l'expéditeur, ainsi que le contreseing de ce dernier.

**P.S.** : **Veillez vous munir de votre numéro de compte en vue du paiement de votre jeton de présence après les élections.**